Aire d’accueil des gens du voyage

Conformément à ce que stipule la loi Besson d’avril 2005, dès le 18 mai 2011, la ville de Bessancourt inaugurait son aire d’accueil. Cette structure a pour vocation d’accueillir de manière temporaire des familles itinérantes (gens du voyage) dans un lieu décent.

Les bénéficiaires doivent s’acquitter d’un droit de place et régler hebdomadairement leurs consommations de flux (eau, énergie).

Le CCAS veille à la scolarisation des enfants et accompagne ces familles dans leurs démarches.

Depuis le 1er janvier 2014, la gestion administrative et technique de l’aire d’accueil a été transférée à la Communauté d’Agglomération Le Val Parisis (CALP). Seul l’accompagnement social reste de la compétence du CCAS.

Lieu-dit « Le fond de la voie »
Carrefour de la RD 191 et de l’autoroute
95550
Bessancourt